



# MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise - Canton de Pontoise

Rue du Four – 95830 FREMECOURT

Tél : 01-34-66-62-84 – Fax : 09-70-60-52-54

Mail : [mairiefremecourt@orange.fr](mailto:mairiefremecourt@orange.fr)

## **Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 mars 2017 sous la présidence de Denis BOUILLIANT, maire de Frémécourt.**

**Membres présents : DEVALOIS Jean-Pierre, TEYSSOT Chantal, ZAMIA Eric, BALAN Stéphane, ROSIER Claude-Bernard, VINCENT Brigitte, VALETTE David, BAHRI Joëlle, GILLES José, CATELON Monique, BOUILLE-HUET Sophie, BOURRAT Marie-Pierre.**

**Absents excusés : POPLUHAR Maria, a donné pouvoir à TEYSSOT Chantal  
CHEVALLIER Mickaël, a donné pouvoir à VALETTE David**

**Secrétaire de séance : GILLES José**

**Invitée : LAVALLEY Patricia, secrétaire de mairie**

**La séance est ouverte à : 20 h 45  
Lecture est faite de l'ordre du jour.**

### **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :**

Après lecture, le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 19 janvier 2017 est adopté à l'unanimité des présents et représentés. Joëlle BAHRI fait néanmoins observer que deux commissions distinctes se sont tenues le 16 février, l'une consacrée au cimetière et l'autre à l'accessibilité.

### **2) CIMETIERE :**

Les plantations ont été réalisées autour du nouveau cimetière, ce qui termine les travaux d'aménagement de celui-ci.

Suivant les propositions de la commission en charge du cimetière, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'installation dans le cimetière, au fond à gauche, d'un columbarium de marque GRANIMOND en granit du Tarn de couleur grise avec portes rosées, mais opte pour un modèle 12 cases, pour un montant de 10.092,00 € TTC. La société offre de plus un banc qui sera installé dans un endroit à définir. La commune peut espérer une subvention DETR allant jusqu'à 40 % du prix HT, à condition de déposer le dossier au plus vite.

La commission devra se pencher prochainement sur l'élaboration d'un règlement pour le cimetière.

### **3) TRAVAUX :**

Les travaux de consolidation à réaliser sur la tribune de l'église par l'entrepreneur HEDOUX n'ont toujours pas été entrepris. Monsieur le Maire envisage de lui demander de les faire durant les prochaines vacances scolaires, afin de ne pas gêner l'accès à l'école.

Une demande d'aide sur les fonds parlementaires de Monsieur HOUILLON, Député, a de bonnes chances d'aboutir, pour le nettoyage du clocher de l'église. Un devis a été établi à hauteur de 7.378,80 € TTC par la société BODET.

La fenêtre de toit du secrétariat de mairie, qui est cassée, occasionne des fuites lorsqu'il pleut. Des devis ont été demandés afin d'y remédier au plus vite.

Le grillage de clôture de la mairie est en mauvais état. Monsieur le Maire propose d'étudier en commission son remplacement par un grillage rigide, sur une longueur d'environ 110 mètres, et également de clôturer la mare qui se trouve juste derrière, pour la sécurité des enfants. Des devis ont également été demandés.

L'écoulement des eaux pose toujours de gros problèmes dans la rue de Cléry. Une rencontre entre Monsieur le Maire et Monsieur CARLUCCI, responsable de la voirie à la Communauté de communes CCVC a permis de dégager des solutions : installation d'un avaloir devant chez Madame CATELON ; création d'un caniveau plus bas afin de renvoyer les eaux de la source de l'autre côté de la route ; plus bas encore, création d'un regard pour capter la source qui sort au bord du trottoir et la renvoyer dans le réseau d'eaux pluviales. Un devis à hauteur de 7.152,00 € TTC a été fourni par la société LALLOYER LOCATION MOTOCULTURE, les travaux de revêtement étant pris en charge par la CCVC. Ces travaux ne pourront toutefois être réalisés qu'à la belle saison.

#### **4) REGLEMENTS CANTINE ET GARDERIE :**

La commission école s'est réunie le 20 février afin notamment de réviser les règlements intérieurs de la cantine, de la garderie et du temps périscolaire. Les propositions de modification suggérées par la commission sont approuvées à l'unanimité (Voir annexes).

Le Conseil d'école tenu le 3 mars dernier a par ailleurs attiré l'attention de la municipalité sur la qualification des personnes qui assurent la restauration scolaire, dans le domaine de l'encadrement et du secourisme. Le Conseil Municipal va étudier la question. Monsieur le Maire rappelle que les bénévoles sont surtout sollicités pour pallier aux absences imprévues.

#### **5) RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DES EAUX :**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport annuel du Syndicat des Eaux. Ce rapport indique notamment que la qualité des eaux distribuées est bonne (conforme aux limites réglementaires). Le prix de l'eau est de 2,79 € le mètre cube.

#### **6) DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES :**

La société AMIPEQ sollicitée pour réaliser le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels encourus par le personnel communal dans l'exercice de ses fonctions a rendu son rapport. Il préconise des mesures qui vont être étudiées.

#### **7) SIMVVO :**

La Communauté de communes CCVC a décidé de reprendre la compétence du SIMVVO (Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val d'Oise), afin d'assurer sa pérennité et de répartir la charge équitablement entre les différentes communes. En contrepartie, une refonte du fonctionnement de ce Syndicat a été engagée. La CCVC demande aux communes d'approuver cette décision. Le Conseil Municipal de Frémécourt désapprouve cette décision par 10 voix contre, 3 voix pour et 2 abstentions.

## **8) COMPETENCES FUTURES DE LA CCVC :**

La Communauté de communes CCVC doit récupérer plusieurs compétences qui sont actuellement dépendantes de diverses organisations.

Compétence en matière d'assainissement : il y a actuellement 4 modes d'organisation différents, selon les communes. La création d'un syndicat unique est à l'étude.

Compétence eau potable : il y a actuellement 7 modes d'organisation différents, selon les communes. La création d'un syndicat unique est également à l'étude.

GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : concerne la gestion des cours d'eau et des risques d'inondation, désormais confiée par la loi aux Communautés de communes. La mise en place de cette compétence nécessitera une nouvelle contribution des communes à la CCVC, de l'ordre de 4 € par habitant.

## **9) RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE**

Le départ en retraite de l'actuel employé communal James PARROT étant programmé pour la fin de ce mois de mars, se pose la question de son remplacement.

Le Conseil Municipal décide par 10 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention de recruter un nouvel employé communal en remplacement à compter du mois d'avril 2017, avec le profil de poste suivant :

Adjoint technique à temps complet (35 h par semaine), échelle de rémunération C1. Les missions qui lui seront confiées sont des tâches techniques d'exécution, principalement dans les domaines des espaces verts, du bâtiment, de la voirie et des réseaux, de la mécanique, de la restauration, de la logistique et de la sécurité.

Monsieur le Maire a indiqué qu'il a communiqué la vacance du poste au CIG de la fonction publique. Il a par ailleurs rencontré une personne qui pourrait être intéressante.

## **10) QUESTIONS DIVERSES :**

### **a) Remerciements**

Monsieur le Maire remercie Mesdames Monique CATELON, Chantal TEYSSOT et Patricia LAVALLEY d'avoir remplacé bénévolement l'employée communale Claudine VILLOT, qui était en arrêt maladie durant une semaine, à la garderie et à la cantine.

### **b) Comptable**

La comptable de la commune, Françoise MOREL, secrétaire de mairie à BRIGNANCOURT, est employée par la commune 2 demi-journées par semaine afin de tenir la comptabilité. Son contrat arrivant à échéance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de le reconduire.

### **c) Indemnités des élus**

Vu l'augmentation régulière des indices de rémunération des élus, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que les indemnités du maire et des adjoints seront calculées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, sur la base de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

**d) Ecole**

Le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission école, décide de maintenir l'organisation scolaire et périscolaire actuelle pour les trois années à venir.

La fête de fin d'année de l'école ne pourra avoir lieu en même temps que la fête du village, le 24 juin, la directrice n'étant pas disponible à cette date. Une kermesse sera donc organisée par l'école avec les parents d'élèves le samedi 1<sup>er</sup> juillet.

La subvention exceptionnelle de 3.000 euros demandée par l'école pour financer entre autre le car nécessaire au voyage de fin d'année de la grande classe dans le parc de Marquenterre sera étudiée lors du vote du budget.

**e) Gospel**

Un groupe de Gospel de Cormeilles demande à utiliser la salle polyvalente de Frémécourt le lundi, pour ses répétitions, n'ayant plus de salle disponible à Cormeilles. Le Conseil Municipal refuse par 8 voix contre, la salle étant utilisée quotidiennement pour accueillir les enfants de l'école.

**f) Panneaux électoraux**

La loi impose d'avoir des panneaux électoraux à proximité du bureau de vote, c'est-à-dire de la Mairie. Habituellement, des panneaux sont disposés devant l'église et à Artimont. Comme il n'y en pas assez pour les partager en trois, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix qu'il n'y aura désormais qu'un seul lieu d'affichage dans la rue du Four. Le portillon restera ouvert en période électorale.

**g) Chasse aux œufs**

La désormais traditionnelle chasse aux œufs de Pâques organisée pour les enfants du village aura lieu sur le pré derrière la Mairie le lundi de Pâques vers 11 h 00. Monique CATELON est chargée d'acheter les œufs et Jean-Pierre DEVALOIS se chargera de réaliser un flyer à distribuer dans le village.

**L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à : 23 h 10**